



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recul des soldes d'été 2020 en raison de la fermeture des commerces à la mi-mars
Question écrite n° 28012

Texte de la question

M. Sébastien Leclerc attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le calendrier des soldes d'été 2020. Alors que la plupart des commerces qui pratiquent l'écoulement de leurs stock à travers des soldes sont fermés depuis le samedi 14 mars 2020 au soir, en application de l'arrêté ministériel limitant l'ouverture aux commerces jugés indispensables, il lui indique que la date du mercredi 24 juin 2020 qui a été prévue comme étant celle du début des soldes d'été dans presque tous les départements métropolitains va poser problème à ces commerçants. Sans préjuger de la date de réouverture des commerces, la période de vente des produits aura forcément été réduite et de ce fait, les soldes arriveront trop tôt en saison. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions par rapport à un éventuel report du début des soldes d'été pour l'année 2020.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Leclerc](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28012

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2548

Question retirée le : 21 avril 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)